

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

12 MAI 2016

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances jeudi le 12^{ième} jour de mai 2016. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Marc-André Lussier et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon. Sont absent Madame et Monsieur les conseillers : Nadia Dufour et Jean-Roger Vigneau.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h.

2016-05-28

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté tel que rédigé.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation.
3. Renseignements complémentaires pour l'achat de l'entrepôt/garage.
4. Soumissions reçues pour :
 - Acquisition d'une pompe pour le puits à la Base de Plein Air du Lac Nairne
 - Acquisition des équipements de traitement de l'eau du puits à la Base de Plein Air du Lac Nairne
5. Achat s'il y a lieu d'un balai mécanique.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance spéciale.

2016-05--29

3. MANDAT À LA FIRME BCF, AVOCATS D'AFFAIRES, POUR LE DOSSIER RELATIF À LA SOUMISSION REÇUE DE FUTURE SALES CORP.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a demandé des soumissions en date du 12 avril 2016 par appels d'offres sur invitation pour l'achat d'un entrepôt/garage;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre soit celle de Future Sales Corp.;

ATTENDU QUE dans la résolution pour l'achat de cet entrepôt/garage la couleur choisie était définie soit : light stone SR .50 SRI 58;

ATTENDU QUE la couleur choisie définissait un entrepôt de marque TORO STEEL BUILDINGS;

ATTENDU QUE le contrat reçu à être signé était de TORO STEEL BUILDINGS INC.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater nos procureurs soit la firme BCF avocats d'affaires, de faire parvenir à Future Sales Corp une mise en demeure requérant formellement de sa part la signature d'un contrat conforme au Devis et à la soumission déposée et requérant également de livrer le bâtiment toutes taxes incluses et à l'entière satisfaction de la municipalité.

2016-05-30

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire est levée à 19h20.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 12 mai 2016, la Mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.